

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA PRESTATION DE PROPRETE DES LOCAUX DU FRAC SUD CITÉ DE L'ART CONTEMPORAIN

**Article L 2123-1 du Code de la commande publique
Articles R 2123-4 à R2123-7 du Code de la commande publique
Article R.2162-1 et R.2162-13 à R.2162-14 du code de la
commande publique**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION COMMUN A TOUS LES LOTS

Objet de la consultation :

Prestation de propreté des locaux du Frac Sud Cité de l'art contemporain

Date limite de réception des offres : Mardi 26 Mars 2024 à 12h00

**FRAC SUD CITE DE L'ART CONTEMPORAIN
20, BOULEVARD DE DUNKERQUE
13002 MARSEILLE**

FRAC SUD	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
-----------------	---------------------------------------	--

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet et durée

Le présent marché a pour objet les prestations de propreté des différents espaces et vitreries du bâtiment du Frac Sud Cité de l'art contemporain.

Ces prestations comprennent en outre la fourniture du matériel et des consommables pour les sanitaires.

Lieu d'exécution :

**Frac Sud Cité de l'art contemporain
20, Boulevard de Dunkerque
13002 MARSEILLE**

Les prestations seront exécutées en tenant compte de la nature et de la fréquentation de l'établissement (horaires spécifiques, limitation d'accès et/ou de sortie, personnel, visiteurs, fournisseurs, entreprises) tels que décrit dans le C.C.P.

Quelles que soient les circonstances (arrêt de travail de son personnel, perturbation des transports en commun, intempéries, etc.) Le titulaire sera tenu d'assurer sans interruption, les prestations prévues au présent C.C.P.

Le patrimoine immobilier concerné représente une surface totale d'environ 5200 m² de locaux sur 9 niveaux.

UNE VISITE DU SITE EST PROPOSEE A UNE DATE UNIQUE POUR TOUS LES CANDIDATS :

LE VENDREDI 15 MARS 2024 A 10h00

POUR Y PARTICIPER MARCI DE BIEN VOULOIR RENVoyer UN MAIL D'INSCRIPTION AUX ADRESSES MAIL SUIVANTES :

- julie.deperiers@fracsud.org
- didier.markarian@fracsud.org
- achatpublic@fracsud.org

Le présent marché démarre le samedi 20 avril 2024 pour une durée d'une année ferme, reconductible expressément 2 fois maximum sans que sa durée ne puisse excéder 3 ans.

La date contractuelle de début des prestations est le 22 avril 2024.

1.2 - Mode de passation

La consultation est lancée sous forme de marché à procédure adaptée selon les articles L2123-1 et R.2123-4 à R.2123-7 du Code de la commande publique.

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	---

Le marché est traité à prix mixtes :

- à prix global et forfaitaire : pour les prestations récurrentes de nettoyage (locaux et vitrerie) sur la base du montant annuel / mensuel figurant à l'AE et détaillé dans le DPGF **fourni par le titulaire.**
- à prix unitaires (bons de commande) : pour les prestations ponctuelles de nettoyage (locaux et vitrerie) et services associés, sur la base des prix unitaires figurant au bordereau de prix unitaires

Les prix (forfaitaires et unitaires) tiennent compte de toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution de la prestation, notamment les frais de déplacement ou de restauration des personnels du titulaire et des intervenants tiers nécessaires à l'exécution des prestations, des tenues et de leur entretien, de l'encadrement de la prestation, de la gestion des absences et de la présence du personnel demandé les jours et heures indiqués au C.C.P ou dans les bons de commande.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Le taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est celui en vigueur au moment de l'exécution de la prestation, objet du présent marché.

Le titulaire s'engage en outre à faire profiter la Personne Publique **des rabais exceptionnels consentis dans le cadre d'action promotionnelle.**

Le Bordereau des Prix Unitaires est constitué des références et tarifs les plus représentatives de la commande publique effectuée sur ce segment d'achats, permettant ainsi de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Il ne présente aucun caractère d'exhaustivité quant à l'exécution financière dudit marché. Le bordereau de prix unitaires pourra ainsi être complété par des devis supplémentaires assimilables à des bordereaux de prix supplémentaires à la condition qu'ils soient signés par le pouvoir adjudicateur lui ayant notifié le marché ou un représentant dûment habilité et qu'ils mentionnent le nom du marché.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conclu pour partie sous forme d'accord-cadre à bons de commande conformément aux articles R.2162-1 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, le marché présentant des prestations distinctes, il sera alloté comme suit :

- **Lot 1** : Propreté des locaux du Frac Sud Cité de l'art contemporain
- **Lot 2** : Propreté des vitres du Frac Sud Cité de l'art contemporain

Un seul candidat peut candidater à un ou plusieurs lots.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	--

2 - Conditions de la consultation

2.1 – Reprise du personnel

Le titulaire actuel de la prestation de propreté des locaux du Frac Sud Cité de l'art contemporain nous a expressément indiqué qu'il y avait des salariés à faire reprendre par le prochain titulaire du marché :

	Qualité	Type de contrat	Nombre d'heure sur site/mois	Taux horaire brut	Prime	Ancienneté
Agent 1	1 agent ASCA	CDI	76,92	12,08 euros	PFA conventionnelle	03/09/2019
Agent 2	1 Agent ASCA	CDI	36,83	12,08 euros	PFA conventionnelle	16/04/2013

2.1 – Nomenclature communautaire

A titre informatif, la ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

Classification principale	Classifications complémentaire
90911200-8 Services de nettoyage de bâtiments	
90911300-9 Services de nettoyage de vitres	

2.2- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3- Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Néanmoins, il préconise le groupement solidaire.

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	--

Conformément à l'article R.2142-21 du Code de la commande publique il est interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots plusieurs candidatures en agissant à la fois :

1° En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

2° En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4- Variantes

Les candidats devront répondre à l'offre décrite au CCP.

Les candidats devront répondre à l'offre de base décrite au CCP et à l'acte d'engagement

Conformément à l'article R.2151-9 du Code de la Commande publique, une **variante imposée** est soumise à réponse du candidat en sus de l'offre de base décrite au CCP et à l'acte d'engagement.

La réponse à la variante imposée a donc un caractère obligatoire.

La non-réponse à cette variante entrainera l'élimination du candidat pour cause d'irrégularité de l'offre.

Le Frac Sud Cité de l'art contemporain se réserve le droit de retenir en choix final l'offre de base ou la variante isolément.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCP et ne peut en aucun cas être modifié.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Liste des pièces du dossier de consultation fournies aux candidats par le Frac Sud Cité de l'art contemporain :

- Acte d'engagement commun à tous les lots
- Règlement de consultation (Commun à tous les lots)
- Cahier des clauses particulières (Commun à tous les lots) et ses annexes :
 - Planning Hebdomadaire – Période normale
- Le Détail du Prix Global Forfaitaire **fourni par le Titulaire**
- Bordereau des Prix unitaires – Lot 1 Propreté des locaux du Frac Sud Cité de l'art contemporain

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	--

- Bordereau des Prix unitaires – Lot 2 Propreté des vitres du Frac Sud Cité de l'art contemporain

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Attention : Les données figurants aux plannings peuvent être amenées à évoluer. Leur caractère contractuel est donc à relativiser au regard de ces évolutions possibles.

Ainsi, au regard de la date de notification de la présente consultation, certaines commandes pourront ne pas être soulevées par le pouvoir adjudicateur au regard du planning contraint des événements du Frac Sud Cité de l'art contemporain.

Par ailleurs, des espaces peuvent être amené à changer de destination. Les surfaces à entretenir peuvent donc être revues à la hausse ou à la baisse en cours d'exécution. Un préavis informant le titulaire sera alors instauré d'un commun-accord entre ce dernier et le Frac Sud Cité de l'art contemporain afin d'intégrer cette augmentation ou diminution technique et financière par avenant.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Lettre de candidature DC1, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
Déclaration du candidat DC2, conforme au document du Ministère des Finances (site Internet

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	--

: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Copie du jugement de redressement judiciaire, le cas échéant

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE)
Le(s) Bordereau(x) des Prix Unitaires
Le Détail du Prix Global Forfaitaire fourni par le titulaire
Le(s) mémoire(s) technique commun à tous les lots. Ce document contiendra, les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une note d'intention pertinente par rapport aux indications décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.P) et exposant la compréhension qu'a le candidat des enjeux relatifs à ces prestations et la méthodologie de travail ainsi que les moyens techniques (en fonction de chaque lot et chaque besoin requis) qu'il propose au Frac Sud Cité de l'art contemporain conformément aux exigences du C.C.P : description des tâches réalisées, des fréquences préconisées, de la méthodologie proposée, description des fournitures, fiches technique des produits utilisés, ... Etc. ✓ Le candidat devra faire la démonstration :

- De sa capacité à respecter le planning d'intervention
 - De sa capacité à répondre rapidement aux demandes urgentes (proximité, disponibilité, réactivité, respect des délais)
- ✓ Moyens humains affectés à la réalisation des prestations : composition de l'équipe technique et administrative, qualifications et expérience professionnelles des intervenants. Plan détaillé de formation et d'évolution des salariés, stabilité des équipes, avantages procurés aux salariés.
 - ✓ Identification d'un interlocuteur dédié, présentation des modalités d'échanges et de réunion avec le Frac Sud Cité de l'art contemporain : cahier de suivi des prestations, main courante informatique, cadence des visites du responsable sur site, ... Etc.)
 - ✓ Une note exposant la démarche éco-responsable mise en place pour l'exécution des prestations : qualité écologique des produits et fournitures, fiches techniques des produits, solutions pour l'installation de sèche-mains, éventuelles certifications environnementales.
 - ✓ Tout autre renseignement que le candidat juge utile de produire à l'appui de son offre, capacité à proposer des solutions d'économie.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer **tous les sous-traitants connus** lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation.

Les candidats doivent impérativement envoyer leurs candidatures et offre **par voie électronique** à l'adresse suivante :

achatpublic@fracsud.org

1 - Formats des fichiers acceptés : Traitement de texte (.doc, .rtf, .odt), Tableur (.xls, .ods), Diaporama (.ppt, .odp), Format Acrobat «pdf», Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip, les pièces contenues dans le fichier compressé doivent être signées individuellement), Autocad lecture seule.

Tout autre format déposé vous expose à ce que l'acheteur ne puisse pas le prendre en compte. Quand les formats compressés sont autorisés (zip, ...), ils ne doivent contenir que des fichiers

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	--

de formats acceptés dans la liste ci-dessus. Tout autre format utilisé directement ou dans un fichier compressé constituant du pli provoquera un rejet de l'offre ou de la candidature.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

2 - Taille recommandée des fichiers transmis inférieure à : pas de limite maximum recommandée

3 - Dépôts de plis massifs :

Pour des dépôts supérieurs à 500 Mo, il est impératif de vous rapprocher du Frac Sud Cité de l'art contemporain par courriel au plus tard 48 heures avant l'heure limite, pour la marche à suivre.

Assurez-vous d'avoir contrôlé votre dossier à déposer avec un anti-virus professionnel à jour. Toute suspicion d'infection au moment de l'ouverture du pli peut fonder l'acheteur à rejeter votre pli.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Copie de sauvegarde

Les candidats qui effectuent un envoi électronique ont la possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde.

Cette copie de sauvegarde prend la forme d'un support physique électronique ou d'un support papier. Sa transmission est effectuée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde » ainsi que la mention claire de l'objet du marché et de la référence du numéro de la procédure.

La copie de sauvegarde est transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Il appartient au candidat de s'assurer des horaires d'ouverture et de réception de la copie de sauvegarde par le Frac Sud Cité de l'art contemporain.

La copie de sauvegarde est ouverte uniquement en cas de dommage irréversible provoqué à la réponse électronique par un programme informatique malveillant.

La copie de sauvegarde peut également être ouverte lorsqu'une réponse électronique n'est pas parvenue au Frac Sud Cité de l'art contemporain dans les délais de dépôt prescrits mais que cette copie est parvenue dans le respect de ce délai.

La copie de sauvegarde non ouverte est détruite par le Frac Sud Cité de l'art contemporain

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R 21521 et R 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont identiques pour les deux lots et sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	35
<i>2.1- Compréhension des enjeux de la prestation, description de la méthodologie de travail, moyens matériels, prise en compte du planning, capacité d'adaptation, réactivité aux demandes</i>	20
<i>2.2-Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché : composition de l'équipe d'intervention, qualifications et expérience professionnelles des intervenants, plan détaillé de formation et d'évolution des salariés, stabilité des équipes, avantages procurés aux salariés</i>	10
<i>2.3- Identification d'un interlocuteur dédié, modalités d'échanges et de réunion avec le Frac Sud Cité de l'art contemporain</i>	5
3 – Développement durable	5

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	---

Pour le jugement du critère « prix des prestations », le jugement se fera sur la base des tarifs figurants au DPGF et au Bordereau des Prix Unitaires. La formule de notation est la suivante :

Pour l'offre de base :

$$\text{Note}/60 = (45 \times A) + (15 \times B)$$

$$A = \frac{\text{Tarif total DPGF offre de base le plus bas}}{\text{Tarif total DPGF offre de base proposé}}$$

$$B = \frac{\text{Prix le plus bas (total BPU)}}{\text{Prix proposé (total BPU)}}$$

NB : le total BPU est égal au total en € HT du Bordereau des prix unitaires. Le total DPGF offre de base est égal au total en € HT du DPGF « offre de base ».

Pour la variante imposée :

$$\text{Note}/60 = (45 \times A) + (15 \times B)$$

$$A = \frac{\text{Tarif total DPGF offre de base le plus bas}}{\text{Tarif total DPGF offre de base proposé}}$$

$$B = \frac{\text{Prix le plus bas (total BPU)}}{\text{Prix proposé (total BPU)}}$$

NB : le total BPU est égal au total en € HT du Bordereau des prix unitaires. Le total DPGF variante est égal au total en € HT du DPGF « variante ».

Les prix (forfaitaires et unitaires) tiennent compte de toutes sujétions nécessaires à la bonne exécution de la prestation, notamment les frais de déplacement ou de restauration des personnels du titulaire et des intervenants tiers nécessaires à l'exécution des prestations, des tenues et de leur entretien, de l'encadrement de la prestation, de la gestion des absences et de la présence du personnel demandé les jours et heures indiqués au C.C.T.P ou dans les bons de commande.

Les prix du Bordereau des Prix Unitaires sont réputés complets et comprennent toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais nécessaires à l'exécution des prestations, ainsi que les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Le jugement du critère "valeur technique" se fera, sur la base du cadre du mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir. Ces éléments seront appréciés de manière identique en appliquant à chaque sous-critère la notation croissante suivante :

- Compréhension des enjeux de la prestation, description de la méthodologie de travail, prise en compte du planning, capacité d'adaptation, réactivité aux demandes : **de 0 à 20 points**
- Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché : composition de l'équipe d'intervention, qualifications et expérience professionnelles des intervenants, plan détaillé de formation et d'évolution des salariés, stabilité des équipes, avantages procurés aux salariés : **de 0 à 10 points**
- Identification d'un interlocuteur dédié, modalités d'échanges et de réunion avec le Frac Sud Cité de l'art contemporain : **de 0 à 5 points**

	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
---	---------------------------------------	--

Le jugement du critère « Développement durable » se fera, sur la base de la note exposant la démarche éco-responsable mise en place pour l'exécution des prestations que le candidat devra obligatoirement fournir. Le candidat devra faire la démonstration de la qualité écologique des produits et fournitures, fiches techniques des produits, solutions pour l'installation de sèche-mains, éventuelles certifications environnementales.: **de 0 à 5 points**

7.3 - Suite à donner à la consultation

Dans le cadre de cette procédure, l'acheteur **se réserve la possibilité d'ouvrir une phase de négociation**, pour un ou les deux lots, conformément aux articles R 2123-4 à R 2123-6 et R 2152-1 à R 2152-2 du Code de la commande publique

Le cas échéant, cette négociation comprendra une phase de régularisation des offres et/ou une phase d'optimisation des offres.

Ainsi, après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement précités, il pourra être demandé à l'ensemble des soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières. Après élimination des offres inappropriées et/ou inacceptables, la personne publique se réserve la possibilité d'ouvrir une phase d'optimisation technique et/ou financière des offres **avec les deux premiers candidats issus d'un premier classement** établi en fonction des critères prévus au présent règlement.

Cette négociation pourra donner lieu à une ou plusieurs auditions. L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier. Celle-ci précisera les points de négociation ainsi que la date limite de transmission de la réponse du candidat. Les négociations pourront se dérouler en plusieurs étapes prenant la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens.

A ce titre, le candidat est invité à produire dans l'acte d'engagement une adresse mail permettant une correspondance certaine avec l'acheteur.

A l'issue de la négociation, les candidats remettent une nouvelle offre ou maintiennent leur offre initiale. Les offres remises après négociation ou les offres initiales maintenues sans évolution seront analysées et classées.

La durée de validité des offres négociées sera de 4 mois à compter de leur date limite de remise.

Le pouvoir adjudicateur pourra toutefois attribuer le contrat sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que **le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus aux articles R 2143-6 à R 2143-10 du Code de la commande publique** Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

FRAC SUD	Cité de l'art contemporain	20, bd de Dunkerque, 13002 Marseille accueil@fracsud.org / www.fracsud.org + 33 (0)4 91 91 27 55
-----------------	---------------------------------------	---

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par mail à l'adresse la suivante :

achatpublic@fracsud.org

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Marseille
24 Rue Breteuil
13006 Marseille

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du Tribunal Administratif de Marseille
24 Rue Breteuil
13006 Marseille

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR A COMPLETER PAR LES CANDIDATS ET
CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT ET SOUS TRAITANT**

Je soussigné,, représentant la
société....., déclare sur l'honneur :

1. n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L 2141-1 à L 2141-4 et L 2141-7 à L 2141-11 du Code de la commande publique.
2. être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

ALe

**Tampon et cachet de la société
(Signé par une personne habilitée)**